



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2002-35-35.19
modifiant le règlement de zonage numéro
2002-35 afin de modifier les usages et les
normes d'implantation dans la zone RC-4

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 10 décembre 2019, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2002-35-35.19. Ledit règlement est intitulé : *«Règlement numéro 2002-35-35.19 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin de modifier les usages et les normes d'implantation dans la zone RC-4 »*;

Ce règlement avait fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 31 octobre 2019. Il vise à modifier le règlement de zonage afin de modifier les usages et les normes d'implantation dans la zone RC-4 ;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 15 janvier 2020 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2002-35-35.19 est entré en vigueur le 15 janvier 2020;

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 6745 route Louis-S.-St-Laurent, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 27 FÉVRIER 2020

Philippe De Courval
Signé avec ConsignO Cloud (27/02/2020)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général